



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle Unité d'accueil temporaire (UAT) à Lutry pour les jeunes (14 à 18 ans) atteints d'autisme

Le 31 octobre 2013, une nouvelle Unité d'accueil temporaire (UAT) est inaugurée par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Cette UAT proposée par la Fondation de Mémise à Lutry accueillera des jeunes de 14 à 18 ans atteints par un trouble du spectre autistique.

Les Unités d'accueil temporaire (UAT) permettent aux familles d'enfants lourdement handicapés de bénéficier d'une relève momentanée. Cette relève favorise le maintien à domicile des enfants et jeunes concernés, évitant ainsi un placement en internat sur le long terme. L'UAT, qui doit être distinguée de l'école d'enseignement spécialisée, offre ainsi des réponses adaptées aux besoins des familles par, notamment, une souplesse dans l'organisation, un accueil de proximité, l'accompagnement des enfants et des jeunes par des professionnels et la prise en compte des besoins spécifiques de chacun.

A ce jour, quatre UAT proposent déjà un tel accompagnement dans le canton de Vaud au sein d'institutions subventionnées par l'Etat. Il s'agit du « Pivert » à Lausanne (Fondation Dr Combe), de l'UAT Est Vaudois à Aigle (Fondation de Verdeil), du « Petit Prince » à Saint-Prex (Fondation Perceval) et de « La Galane » à Etoy (Fondation L'Espérance). Mémise sera donc la 5e institution à proposer une UAT dans notre canton. Il est à noter que la mise en place d'une structure similaire au sein de la fondation Entre-Lacs (Nord-Vaudois) est en phase de réalisation.

Plus spécifiquement, l'UAT Mémise inaugurée ce jour, aura comme mission, en complément des ressources existantes au sein de l'école à proprement parler, d'alléger les charges familiales dans l'accompagnement des jeunes âgés de 14 à 18 ans et atteints par un trouble grave du spectre autistique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 octobre 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé, 021 316 54 01 Philippe
Nendaz, chef de l'office de l'enseignement spécialisé, 021 316 54 00